

Montréal, le 14 mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Marie-Christine Hivon
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

**Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau
de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2**

Cher confrère, chère consœur,

En réponse à la demande de renseignements n^o 1 de la Régie de l'énergie (la Régie) à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) transmise dans le dossier mentionné en rubrique, le Distributeur indiquait qu'il était disposé à fournir au Transporteur la prévision de charge pour les postes satellites sur un horizon de 20 ans¹.

Ce matin, lors du contre-interrogatoire du panel 2A sur ce sujet, les témoins du Transporteur soulignait qu'un horizon de 22 ans semblerait plus approprié pour cette prévision de charge en ce que cela permettrait également de couvrir la période entre la demande d'autorisation du projet d'investissement et la date de mise en service.

La Régie aimerait obtenir la position du Distributeur quant à la possibilité de fournir la prévision de charge pour les postes satellites sur un horizon de 22 ans, plutôt que de 20 ans. Compte tenu de l'audience présentement en cours, la Régie offre l'option au Distributeur de lui répondre par écrit d'ici demain **le 15 mai avant 8h30** ou de faire témoigner un membre de son personnel demain, le mercredi 15 mai 2019, dans le cadre de l'audience.

Veuillez agréer, cher confrère, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd

¹ Pièce [C-HQD-0005](#), page 4.